

Bureau Veritas Exploitation SAS

LIEVIN
11 rue Léon Blum
62800 LIEVIN France
Téléphone : 03 21 44 99 00
Mail : cedric.dufour@bureauveritas.com

A l'attention de M. DELOBEL Frederic

Copie à SAADAOUI

Rapport de vérification générale périodique d'appareil(s) de levage

GRUE AUXILIAIRE DE CHARGEMENT PALFINGER PK12002 EH
N° 100173244 N° DF-948-MW



Intervention du 09/07/2024

Coordonnées du site :
Nom du site : MERCIER AUTO
Latitude : 50.5723
Longitude : 3.0749

Lieu d'intervention :
RUE D AVELIN
59175 VENDEVILLE

Numéro d'affaire : 20481430
Référence du rapport : 20481430/1.30.2.R
Rédigé le : 09/07/2024
Par : Cédric DUFOUR
Ce document a été validé par son auteur

Ce rapport contient 1 fiche

Accréditation Cofrac n° 3-1335,inspection
Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail dans laquelle sont mentionnées : la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Nota : les points de vérification dont l'intitulé est suivi d'un astérisque () ne sont pas couverts par l'accréditation mentionnée en page de garde du présent rapport.*

Rappel des obligations de l'employeur

La vérification, dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la réglementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le dérèglement des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une demande de l'employeur et de mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les équipements, appareils de levage, accessoires de levage et moyens d'accès dédiés aux opérations de montage, démontage, maintenance ou transport que ceux-ci soient installés ou non à demeure ;
- les examens et essais de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi (tels que freins de secours et/ou de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse) nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs.

Leurs vérifications peuvent faire l'objet d'une mission complémentaire sur demande de l'employeur.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :

- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- les épreuves, celles-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ou à la stabilité de l'équipement.

Pour mémoire : Seuls les équipements de travail pour lesquels l'arrêté du 1er mars 2004 est cité en texte de référence sur leur fiche correspondante peuvent être utilisés pour du levage de charges.

Nota : Le présent document n'est pas un rapport de vérification de l'état de conformité. Ce document ne peut pas être présenté en réponse à une demande de l'inspection du travail portant sur la vérification de l'état de conformité d'un équipement de travail.

Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, **l'employeur décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement** (selon le type de vérification).

De plus, le cas échéant l'employeur doit remédier aux anomalies ou défauts constatés lors de la vérification.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour :

- **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport ;
- **un carnet de maintenance par appareil de levage**, y consigner toutes les opérations de maintenance et de vérification.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Critères	Pictogrammes		
✓ Sans observation	✓	✓	✗
✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	✗
✓ 100% des essais réalisés	✓	✗	✗ ou ✓
✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à M. DELOBEL Frederic.

Équipement(s) objet(s) du présent rapport :

GRUE AUXILIAIRE DE CHARGEMENT : 1



Fiche n° 1 : Localisation : MERCIER VENDEVILLE
Marque: PALFINGER Type: PK12002 EH n°série: 100173244 n°interne: DF-948-MW

Avis général : **Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | MERCIER AUTO

ÉQUIPEMENT(S) VÉRIFIÉ(S)

Fiche N° 1 : GRUE AUXILIAIRE DE CHARGEMENT

N° d'immatriculation : DF-948-MW

N° interne : DF-948-MW

Localisation : MERCIER VENDEVILLE

Marque : PALFINGER

Type : PK12002 EH

N° de série : 100173244

Année de fabrication : 2014

Point vérifié	Actions à entreprendre
10.6- Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques	Remédier aux fuites hydrauliques du vérin de levage flèche
Code Obs. : CD/090724/112249/0	Date de 1 ^{er} signalement: 09/07/2024 NOUVEAU

Vous pouvez souscrire à l'option
Data View



Aucune image
disponible

Fiche N°1	GRUE AUXILIAIRE DE CHARGEMENT	N° série : 100173244
	Marque : PALFINGER	N° interne : DF-948-MW

	Type : PK12002 EH	N° Immatriculation : DF-948-MW
	Année de fabrication : 2014	Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004
	Localisation : MERCIER VENDEVILLE	

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. DELOBEL Frederic

✘ Avis général : Non satisfaisant : Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Actions à entreprendre

Les observations sont indiquées au niveau du chapitre « Liste récapitulative des observations issues de la vérification »

Caractéristiques

Energie(s) : Hydraulique, Thermique	Carburant : Gazole
C.M.U. (kg) : 2700	Charge à portée maximale (kg) : 1000
Portée maximale (m) : 9.8	Charge à portée minimale (kg) : 2700
Portée minimale (m) : 3.9	Compteur horaire : 4450
Rotator : Oui	Indicateur : Charge / Moment
Marquage Constructeur : CE	

Avertisseur(s)

Sonore(s) : Charge / Moment	Lumineux : Charge / Moment
------------------------------------	-----------------------------------

Postes de conduite

Sol : Gauche, Radio

Équipements

(2)

Désignation : Crochet	Vérfié : Oui
Capacité (kg) : 1000	Autres données : X2

(3)

Désignation : Autre	Autre : Benne preneuse
Vérfié : Oui	

Aspect documentaire

Carnet de maintenance

Modification importante : Pas de modification significative mentionnée sur le carnet de maintenance
--

Charges et essais

Essais : Les essais en charge ont été réalisés avec la Charge Maximale d'Utilisation (à la portée indiquée le cas échéant).
--

Description et conditions d'exécution des essais

(1)

Description : Crochet : charge suspendue. Sur stabilisateurs, côté droit.	Charge d'essai estimée (kg) : 1500
Portée d'essai (m) : 6.8	

Déclenchement du limiteur de moment de renversement / CEC

Charge (Kg) : **1500.0**Portée (m) : **6.2**

(2)

Description : **Crochet : charge suspendue.
Sur stabilisateurs, côté
gauche.**Charge d'essai estimée (kg) : **1500**Portée d'essai (m) : **6.8**

Déclenchement du limiteur de moment de renversement / CEC

Charge (Kg) : **1500.0**Portée (m) : **6.8****Autres points**Commentaire : - **Flash lumineux vert indiquant le fonctionnement en radiocommande.**

Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

Caractéristiques	6 Eclairage incorporé à l'appareil
Équipements	6.2a Gyrophare
Suspentes	6.2c Phare(s) de travail
Appareil de mesure utilisé	8 Organes de service et de manoeuvre
A Aspect documentaire	8.1 Mise en marche / Arrêt normal
A.1 Carnet de maintenance	8.2 Interdiction d'emploi (dispositifs de condamnation, ...)
A.2 Affichage capacité	8.3 Autres arrêts accessibles (urgence ...)
A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)	8.4 Indicateurs
A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation	8.5 Identification des organes de service
A.8 Déclaration de conformité / Marquage CE	8.6 Retour automatique au point neutre
A.14 Notice d'instruction	8.7a Avertisseur sonore
A.17 Rapports de vérification	8.7b Avertisseur lumineux
B Conduite et manoeuvre de l'équipement	8.9 Protection contre les manoeuvres involontaires
3 Charpente	9 Suspentes, tambours, poulies, dispositifs de préhension
3.13 Flèche, fléchette, télescope	9.2 Dispositifs de préhension
3.22 Tourelle, fût	9.7 Accessoires ou équipements
4 Châssis	10 Mécanismes
4.3 Maintien en position route des extensions des stabilisateurs	10.1 Limiteur de vitesse (absence d'emballément)
4.7 Stabilisateurs	10.3 Dispositif d'immobilisation hors service
4.8 traverses, longerons, faux-châssis	10.5 Freins des mouvements concourant au levage
4.9 Fixation du faux châssis	10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques
5 Source d'énergie	10.13 Frein d'orientation
5.1 Dispositif de séparation générale	11 Dispositifs de sécurité
5.2 Equipements, canalisations	11.1a Limiteurs de course haut des mouvements de levage
	11.1b Limiteurs de course bas des mouvements de levage
	11.4 Limiteur de moment de renversement
	11.6 Dispositif de blocage des éléments mobiles en position route (hors extensions de stabilisateurs)
	11.19 Indicateur de dévers
	11.26 Asservissement levage/stabilisateurs
	12 Charges et essais
	Description et conditions d'exécution des essais
	13 Autres points

«Référentiel» GRUE AUXILIAIRE 11